

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Bachelor en Arts Visuels		
Orientation	–		
Titre du module	Art-création V		
Code	3AV13	AAV303725F26	
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 5		
Crédits ECTS	12		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit et renforce les objectifs du module 2AV25. L'étudiant·e est ainsi amené·e à acquérir des méthodes de travail de plus en plus sûres et autonomes dans la perspective de son travail de diplôme.		
Contenu et formes d'enseignement	Ce module s'articule en 3 unités d'enseignement. a) Studio visit (12 périodes hebdomadaires): développement d'un travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier, avec l'encadrement des professeur·es choisi·es par l'étudiant·e. b) Semaine spéciale (1 semaine de workshop): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel durant une semaine, sous la direction et l'assistance d'un·e intervenant·e externe. c) Construire un feu/pratique de l'exposition (8 jours): ce cours propose aux étudiant·es d'envisager métaphoriquement leurs productions artistiques comme un « dispositif d'allumage » avec en tête, l'idée que l'étincelle est nécessaire à tout engagement. Sur la base de rendez-vous collectifs et individuels, et à partir de matériaux d'origines diverses, les étudiant·es sont amené·es à constituer la base de recherche pour leur mémoire théorique et à imaginer des formalisations possibles en exposition.		
Formes d'évaluation et de validation	Les travaux réalisés dans chaque unité font l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les trois notes attribuées.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignant·e·s	Professeure·s et intervenant·es du BA Arts Visuels b) Intervenat·e externe c) Denis Savary et intervenant·es		

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf